

Y a t-il un recours possible?

Par cristal, le 22/09/2011 à 21:06

Bonsoir,

Je viens vous soumettre un problème concernant des rattrapages.

Une étudiante n'ayant pas validé son UE3 du deuxième semestre 0 décider de s'inscrire au rattrapage.Les UE1 et UE2 était valider mais au sein de l'UE2 une matière était en dessous de la moyenne.Elle a donc décider de repasser cette matière.

Quand elle est parti s'inscrire au rattrapage, le personnel administratif ne lui a pas dit quel ne pouvait pas s'inscrire dans un UE déjà validé par compensation.

Les résultats sont paru il y a peu, la note de la matière repasser et qu'elle a validé (après demande auprès de la scolarité concernant cette note) n'est pas apparue sur le relever et elle est toujours ajournée.

L'administration invoque le fait qu'on ne peut pas s'inscrire dans un UE déjà validé par compensation et que la note ne sera jamais prise en compte. Et, invoque pour cela le règlement des examens qui le préciserait(l'étudiante a vérifié et apparament cela apparaît). Du coup,l'étudiante ne peut pas validé son semestre qui lui permettait de passer dans l'année supérieur et grâce à la compensation annuelle de valider son année.

Je me demande si elle peut avoir un quelconque recours, est ce qu'elle peut invoquer le fait qu'on l'a laisser s'inscrire à une matière alors qu'on ne devait pas et que de faite la note doit être prise en compte? Le secrétaire de la doyenne lui a dit de rapporter une lettre à la doyenne mais pensez vous que cela suffira?

Les cours ont déjà commencer et les td débutent des la semaine prochaine donc j'aimerai l'aider rapidement. Merci d'avance si vous avez des idées sur les démarches que l'on pourrait faire.